

Affaires Indiennes.—Loi sur les Indiens, de 1906, et ses amendements.

Agriculture.—Fermes et Stations Expérimentales; Fruits et marques des fruits; Industrie laitière; Réfrigération; Entrepôts frigorifiques; Contrôle des Graines; Fourrages et Provende; Généalogie du Bétail; Bétail et Produits Animaux; Maladies Contagieuses des Animaux; Viandes et Aliments en conserves; Insectes et fléaux destructeurs; Loi des Produits Laitiers; Loi des Engrais Chimiques; Racines; Article 235 du Code Criminel (Paris aux courses); Loi sur l'inspection et la vente.

Assurance.—Loi sur l'assurance de 1917 et ses amendements; Loi sur les Compagnies de Prêt, de 1914, et ses amendements; Loi sur les Compagnies de Fiducie de 1914, et ses amendements.

Chemins de fer et Canaux.—Ministère des Chemins de fer et Canaux (35); Chemins de fer de l'Etat (36); Fonds de Prévoyance des Employés des Chemins de Fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard (6-7 Edouard VII, c. 22); Petites créances des chemins de fer de l'Etat (9-10 Edouard VII, c. 26) et amendements; Lois amendant la Loi du Chemin de fer National Transcontinental (4-5 Geo. V, c. 43 et 5 Geo. V, c. 18) et amendant la Loi des Chemins de fer de l'Etat et autorisant l'achat de certains réseaux ferrés (5 Geo. V, c. 16); Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada (9-10 Geo. V, c. 13) et amendements à cette loi. Lois sur les embranchements du Canadien National (14-15 Geo. V, c. 14-32). Loi accordant des indemnités aux employés du gouvernement fédéral tués ou blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions (8-9 Geo. V, c. 15) et amendements à cette loi (9-10 Geo. V, c. 14 et 15-16 Geo. V, c. 37); Loi des grandes routes du Canada (9-10 Geo. V, c. 54); L'acquisition des actions privilégiées et ordinaires de la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada (10 Geo. V, c. 17, 10-11 Geo. V, c. 13 et 11-12 Geo. V, c. 9).

La Loi des Chemins de fer, 1919, (Compagnies) (9-10 Geo. V, c. 68) confère certains pouvoirs au ministre. En ce qui regarde les compagnies de chemins de fer subventionnées, les lois autorisant les subventions qui leur sont accordées, sont appliquées par le ministre, qui a aussi juridiction dans certains cas, lorsque le gouvernement a donné sa garantie.

La loi 9-10 Geo. V, c. 22, amendée par 10 Geo. V, c. 16, confirme deux arrêtés du Conseil, datés 7 mars 1919 et 13 mars 1919, nommant le Ministre des Chemins de fer liquidateur-séquestre du réseau du Grand Trunk Pacific Ry.

Commerce.—Loi des Grains du Canada; Exportation d'électricité et de fluide; Inspection de la lumière électrique; Unités électriques; Poinçonnage de l'or et de l'argent; Inspection du gaz; Statistique; Marques sur le bois; Inspection des poids et mesures; Loi des Droits d'Auteur; Loi des Marques de Commerce; Tarif des transports fluviaux; Prime sur le Chanvre; Primes sur le Cuivre en barres ou baguettes; Loi des brevets d'invention; Inspection des compteurs à eau.

Commission du Service Civil.—Loi sur le Service Civil, 1918, 8-9 Geo. V, c. 12, amendée par 10 Geo. V, c. 10, 10-11 Geo. V, c. 41; 11-12 Geo. V, c. 22; 15-16 Geo. V, c. 35. Loi des Retraites dans le Service Civil, 10-11 Geo. V, c. 67, amendée par 11-12 Geo. V, c. 49; 12-13 Geo. V, c. 39; 13-14 Geo. V, c. 65. Loi des Pensions dans le Service Civil de 1924, 14-15 Geo. V, c. 69, amendée par 15-16 Geo. V, c. 36.

Contrôleur général.—Loi sur le budget et la vérification des comptes.

Défense Nationale.—Milice et Défense.—Loi de la Milice; Loi du Collège Militaire; Loi des Pensions à la Milice; Articles 85 et 86 du Code Criminel; Loi de l'Aviation; Loi de l'Armée; Loi des dettes régimentaires; Loi de la Défense Nationale, 1922. Service Naval.—Loi du Service Naval, (9-10 Edouard VII, c. 43); Discipline Navale; Loi des Forces Navales du Canada (8-9 George V, c. 34); Loi de la Défense Nationale, 1922.

Douanes et Accise.—Tarif douanier; Douanes; Navigation (en partie); Maladies infectieuses et contagieuses des animaux (en partie); Insectes et Fléaux destructeurs (en partie); Exportations; Droits d'Auteur (en partie); Pétrole et Naphte; Contributions indirectes; Revenu Spécial de Guerre, 1915; Impôt sur le Revenu, 1917.